## Approvisionnements d'énergie-Loi

Une voix: Une question supplémentaire . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Comme d'autres questions supplémentaires ont été posées, en permettant au député de Northumberland-Durham d'en adresser une, nous avons dépassé de cinq minutes la période des questions. Nous pourrions peut-être reprendre ce sujet demain lorsque je donnerai la parole aux députés. Passons à l'ordre du jour.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

## LA LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN OFFICE DE RÉPARTITION DES APPROVISIONNEMENTS ET LE RATIONNEMENT DES PRODUITS CONTRÔLÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 décembre, de la motion de M. Macdonald (Rosedale): Que le bill C-236, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, et à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie, soit lu pour la 2° fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, vers la fin du débat sur le bill C-236, vendredi après-midi, j'ai pris quelques minutes pour souligner les grandes difficultés créées par la prétendue politique pétrolière du gouvernement; elle a aggravé les divisions qui résultent des problèmes d'approvisionnement en produits pétroliers et de prix que doivent payer les Canadiens pour ces produits. A la fin du débat de vendredi, j'espérais, comme de nombreux autres députés, que seraient élucidées pendant le week-end ou, à tout le moins, au cours du débat d'hier, beaucoup des questions suscitées par la déclaration faite jeudi par le premier ministre (M. Trudeau) et auxquelles ni lui ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald), qui d'ailleurs était absent au moment de mon intervention, n'ont encore donné réponse. Comme tous les députés et tous les Canadiens peuvent le constater, non seulement la situation ne s'est pas clarifiée, mais par certains aspects, elle s'est même davantage embrouillée et est devenue plus angoissante.

Même un ministre aussi directement responsable du développement économique et social de l'Est du pays, du Québec et des provinces atlantiques que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) a été incapable de dire plus que ceci, et je cite un passage de son discours comme en fait foi la page 8590 du hansard, seconde colonne:

Les prix sont maintenus aussi bas que possible et l'on aide ceux qui ont les plus grands besoins. S'il s'avère nécessaire de prendre d'autres mesures, ce sera fait.

Voilà, selon moi, le fond et le sens de la réaction du ministre aux très grandes privations économiques et sociales auxquelles font face les gens de l'Est. Comme je le disais vendredi, depuis septembre dernier le coût du chauffage dans les provinces atlantiques s'était accru, au début de décembre, d'environ 20 p. 100 et continue, selon toute apparence, de monter. Quant à la différence de prix

entre l'Est et l'Ouest, elle revient en moyenne à 40 p. 100. Les consommateurs de fuel au Québec et dans les provinces atlantiques paient 40 p. 100 de plus que leurs concitoyens qui peuvent utiliser les produits pétroliers canadiens. Je veux qu'il soit clairement établi que, durant les jours et les semaines qui vont suivre, l'actuel gouvernement aura beaucoup à répondre du maintien de cette injustice. N'est-ce pas là le comble de l'ironie, de la part du premier ministre, que d'avoir débuté son allocution de jeudi en disant que cette politique énergétique était une politique canadienne? Or, rien n'est moins vrai.

Qu'il me soit permis de donner à la Chambre un exemple de la situation telle qu'elle se présentait dans l'est du Canada, il y a quelques jours à peine, comparativement à celle qui y prévalait en septembre dernier. En ce qui concerne tout d'abord Saint-Jean, Terre-Neuve, qui connaît depuis un certain temps maintenant des augmentations assez sensibles du prix du mazout de chauffage, le prix d'un gallon y était, en septembre dernier, de 31c.; en décembre, il a grimpé de 3.7c. pour atteindre 34.7c. le gallon. A Halifax, en septembre, le gallon valait 27.3c.; en décembre, il est passé à 33.2c., soit une augmentation de 5.9c. Pour ce qui est de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et de Fredericton, je ne me répéterai pas puisque j'en ai déjà parlé vendredi. A Charlottetown, en septembre, le gallon était à 29.4c.; en décembre, il est grimpé à 35.3c. A Québec-j'ose espérer que certains de mes collègues d'en face dressent déjà l'oreille-, le gallon valait exactement, en septembre, 28c.; en décembre, il valait 33.9c., soit une augmentation de 5.9c. A Montréal, en septembre, il valait 27.5c.; il a atteint 33.4c. en décembre, soit une augmentation de quasi 6c. le gallon.

A titre de comparaison, à Toronto, le prix du mazout de chauffage était, quasi à la fin du réseau de distribution de l'huile pour usage domestique, de 26.3c. en septembre dernier; en décembre, il a grimpé a un cent exactement, pour atteindre 27.3c. Actuellement, à Winnipeg, tel que l'a signalé, je crois, la société pétrolière Mowhawk, le prix du mazout de chauffage est de 24.7c. le gallon. Si ce n'est pas là une des plus grandes injustices qui ait été récemment commise dans le cadre d'une double politique pétrolière canadienne, annoncée par le gouvernement, c'est qu'il n'y a plus de justice. Que le gouvernement au pouvoir, qui compte tant de membres appartenant à une région qui, cet hiver, souffrira particulièrement de l'augmentation du prix du fuel, que ce gouvernement, dis-je, reçoive l'appui de mes collègues assis à ma gauche me paraît tout simplement inconcevable. Vraiment, je me demande combien de temps le pays pourra accepter la logique du gouvernement qui croit que cette politique sert les intérêts des Canadiens.

Nous avons en effet deux politiques du pétrole: d'une part le prix du pétrole canadien est maintenant ostensiblement bloqué pour la durée de l'hiver et d'autre part le gouvernement dit ne pouvoir rien faire à l'égard du prix du fuel domestique dans l'Est. Je sais que le premier ministre (M. Trudeau) a dit que son gouvernement avait pris deux mesures importantes et il a mentionné le Régime d'assistance publique du Canada. Il a parlé des avantages que cela présentait pour les provinces qui pourraient ainsi étendre leurs programmes et aider les gens qui reçoivent de l'aide et des allocations de bien-être de la part des gouvernements provinciaux. Nous ne savons que trop bien que les provinces qui comptent de nombreuses familles à faible revenu devant être assistées, sont celles qui sont le moins en mesure d'augmenter leur propre part de 50 p. 100 pour fournir une aide valable à notre époque où les prix augmentent rapidement.